

À Gentilly, le 20 septembre 2017

Le Collectif Cœur de Plateau  
à  
Madame Tordjman  
Maire de Gentilly

Madame la Maire,

Les organisateurs de la rencontre du 10 septembre, sur le jardin rue de la Paix, pour l'inauguration de la coordination de préservation des espaces verts et publics d'Ile-de-France (CEVE.IDF) vous remercient sincèrement de votre participation et souhaitent vous communiquer leur point de vue sur la situation créée par le concours IMG.P.

**Le collectif persiste à demander la sortie du concours « *Inventons la métropole* » avant la réunion du jury de désignation d'un lauréat.**

Les données transmises lors de nos rencontres avec les trois équipes en lice et par vos soins le 24 août 2017, montrent **qu'aucun des trois projets définitifs ne se rapproche des préconisations du Collectif Cœur de Plateau** élaborées en janvier 2017.

L'article 15 du règlement général de la consultation permet cette sortie : «**Renonciation à la procédure.** *Les organisateurs et les porteurs de sites se réservent à tout moment le droit d'interrompre la présente procédure sur un ou plusieurs sites, et/ou ne pas donner suite aux offres reçues sur un ou plusieurs sites sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.*»

Nous déplorons que l'aménagement du site, dans le cadre de ce concours, **soit presque totalement laissé à l'initiative des équipes candidates sans réelle marge de manœuvre municipale et sans participation des citoyens aux projets retenus** et que **sa conclusion soit la vente d'un bien commun à un promoteur privé.**

Un projet durable doit être porté sur ce site pour les habitants d'aujourd'hui et ceux de demain, conformément à la **charte régionale de la biodiversité à laquelle le conseil municipal a adhéré** par délibération du 23 décembre 2015. Dans ce sens, le projet porté par le concours « *Inventons la métropole* » est incompatible avec des choix à long terme. [\[http://chartebiodiversite-idf.fr/sites/default/files/Plaqueette\\_presentation\\_CharteBD\\_VF.pdf\]](http://chartebiodiversite-idf.fr/sites/default/files/Plaqueette_presentation_CharteBD_VF.pdf)

La vente du site à un promoteur n'apportera **qu'une ressource faible au vu des enjeux budgétaires et financiers actuels de notre commune.** De plus, nous nous interrogeons sur le **bilan financier final de ce projet** pour la municipalité de Gentilly en tant que porteur de site.

Le collectif s'interroge en outre sur les points suivants :

- **Ce projet respecte-t-il les orientations du SDRIF pour les communes disposant de moins de 10 % en superficie d'espaces agricoles, boisés, naturels et d'espaces ouverts urbains ?** Afin de rétablir ou de maintenir un réseau écologique (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) le SDRIF pose le principe de la conservation et du développement des espaces existants. [\[https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude\\_1207/cp6\\_web.pdf\]](https://www.iau-idf.fr/fileadmin/NewEtudes/Etude_1207/cp6_web.pdf)
- **La Région Ile-de-France en charge de définir et de coordonner la politique régionale d'espaces verts a-t-elle été consultée sur la vente des deux jardins publics du site ?** Elle doit l'être obligatoirement sur les programmes d'investissement infra régional en matière d'espaces verts à mobiliser. Voir le rapport de la CRC publié le 21/03/2016 et Plan Vert régional voté en mars 2017 [\[https://www.ccomptes.fr/fr/publications/region-ile-de-france-politique-regionale-des-espaces-verts-forets-et-promenades-et\]](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/region-ile-de-france-politique-regionale-des-espaces-verts-forets-et-promenades-et).
- **Quelle est la cohérence des objectifs du concours « Inventons la Métropole » avec le Schéma Régional de Cohérence Écologique de l'Ile-de France (SRCE)** co-élaboré par l'État et la Région, qui a été approuvé par délibération le 26/09/2013 et adopté par le Préfet par arrêté du 21/10/2013. Le SRCE instaure des continuités principalement déterminées par la géomorphologie, l'utilisation du sol et l'agencement des milieux naturels. [\[http://refsrce.natureparif.fr/enjeux?id=94037\]](http://refsrce.natureparif.fr/enjeux?id=94037)
- **Comment le site Paix/Reims a-t-il pu être retenu par la Métropole alors que le Ville n'en avait pas la maîtrise foncière totale** (Article 1 du règlement de concours) ? Les parcelles E48 (471 m<sup>2</sup>) et E51 (200 m<sup>2</sup>) doivent encore être cédées à la Commune (soit environ 700 m<sup>2</sup> sur 5 147 m<sup>2</sup>).

- **Comment la Métropole a-t-elle pu retenir un périmètre foncier** dont deux parcelles, les E50 et E53 totalisant **2000 m<sup>2</sup>, sont des espaces verts publics protégés dans une ville très carencée en espaces verts avec facteurs aggravants** ? Gentilly est enclavée entre les autoroutes A6A et A6B, et le boulevard périphérique.
- **Le Règlement Général de la Consultation «Inventons la métropole» est-il compatible avec les règles des marchés publics pour l'aménagement de ces deux parcelles** ? L'article 2.2 des conditions particulières du site, élaborées par la Ville de Gentilly dans le cadre du concours, précise que les parcelles E50 et E53, actuellement constitutives du domaine public de la ville, seraient désaffectées et déclassées « dans les délais de l'appel à projet » pour pouvoir les céder au promoteur lauréat. À plusieurs reprises, a été évoquée **la rétrocession de ces terrains à la Ville de Gentilly par le groupement lauréat devenu propriétaire sans que les modalités soient expressément prévues par le règlement de concours.**

Le Collectif Cœur de Plateau demande à co-construire un projet sur d'autres bases durables, sociales, écologiques, environnementales et culturelles. Le travail réalisé depuis dix mois nous a fait prendre conscience que les préconisations initiales du Collectif (plus de 1500 signataires), élaborées dans un esprit de négociation dans le cadre du concours, n'étaient pas assez affirmées pour réellement « prendre soin » des habitants. **La Ville doit se mobiliser en faveur d'un véritable accompagnement de la transition écologique en réponse au réchauffement climatique** (îlot de fraîcheur), **aux questions de santé publique** (pollutions atmosphérique et phonique, cf le PLS), **à la cohésion sociale en zone urbaine dense** (lieu de mixité sociale et générationnelle), **aux défis de demain** (sensibiliser les jeunes à la nature par la pédagogie et les sciences participatives), **aux simples besoins de loisirs et de détente.**

Il faut totalement respecter ce site qui est bien plus précieux qu'il n'y paraît à première vue :

- Il s'inscrit comme **continuité écologique dans une Trame Verte et Bleue et présente une réserve de biodiversité** ;
- Il s'inscrit dans la **topologie du bassin versant de la Bièvre**, à l'articulation entre **Paris et le coteau ensoleillé de la Bièvre** qui s'étend jusqu'à **Saclay**.

Nous considérons que, vu son emplacement et son accessibilité, cet espace mériterait d'être choisi pour **un projet communal et métropolitain à l'image de la centaine d'hectares réservés à Paris pour l'écologie urbaine**. Ce site pourrait être classé en **zone N dans une prochaine révision du PLU**. Il pourrait aussi devenir un « **bien commun emblématique** » de la **Vallée Scientifique de la Bièvre** et/ou un lieu voué à **l'Éducation au Développement Durable (EDD)**. Il deviendrait ainsi, aux portes de Paris, **une vitrine emblématique d'innovations technologiques en matière d'écologie urbaine**. **Ces alternatives permettraient de recourir à des financements publics et privés.**

La co-construction que nous appelons de nos vœux ne peut pas être conduite avec l'équipe lauréate du concours qui a d'autres objectifs. Le Collectif ne souhaite pas être mobilisé ni consulté pour discuter uniquement de quelques mètres carrés de pleine terre, d'herbe ou de constructions, ainsi que de leurs usages en avalisant des choix d'équipements et d'urbanisme prédéterminés par des aménageurs et promoteurs, même talentueux. « *Une ville vit et se construit avec et pour celles et ceux qui la composent* <sup>1</sup> ».

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons, Madame la Maire, **la sortie du Concours «Inventons la métropole du Grand Paris» sans désignation d'un lauréat, et en garantissant la préservation de l'îlot Paix-Reims pour un projet d'aménagement axé sur le renforcement de la nature en ville.**

Nous espérons vivement que vous choisirez ce chemin afin que Municipalité et Gentilléens puissent, ensemble et rapidement, **poser les bases d'un projet ambitieux et novateur.**

Dans l'attente de votre réponse que nous espérons très rapide, veuillez agréer Madame la Maire, nos respectueuses salutations.

*pour le Collectif Cœur de Plateau  
JL – porte-parole du Collectif*

**Copie, de ce courrier, envoyée à :**

- Patrick OLLIER, Président de la Métropole,
- Valérie PECRESSE, Présidente de la Région IdF.